

L'EMPLOI DE M^{lle} SARAH ANNE ROBINSON

Question n° 110—M. Howard (Skeena):

Depuis le 1^{er} janvier 1966, Sarah Anne Robinson, Ph.D., a-t-elle été employée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et, si oui, a) quelles étaient, d'une façon précise, ses fonctions, b) dans quelles régions géographiques travaillait-elle, c) combien a-t-elle touché pour ses services, et d) le gouvernement estime-t-il avoir été payé de retour par les services qu'elle lui a fournis?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): a) M^{lle} Robinson n'a pas été employée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. b) c) d) Sans objet.

L'ASSURANCE COLLECTIVE DES MILITAIRES

Question n° 111—M. Brewin:

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il contracté une assurance collective pour les membres des forces armées?

2. Quel est le montant total de l'assurance contractée?

3. Le contrat a-t-il été passé avec la *Maritime Life Assurance Company of Halifax*?

4. La *Maritime Life Assurance Company of Halifax* est-elle une filiale de la *John Hancock Mutual Life Assurance Company of Boston*?

5. Cette assurance collective a-t-elle été répartie de la façon suivante: un tiers à la *John Hancock Mutual Life Assurance Company of Boston*, un tiers à la *National Life Company of Canada*, et un tiers à la *Maritime Life Company of Halifax*?

6. Si ces chiffres sont inexacts, l'assurance collective a-t-elle été répartie, et sur quelle base?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): 1. Non. Les membres des Forces canadiennes ont conçu un régime autonome d'assurance collective, qui répond aux besoins particuliers du militaire. Le Chef de l'état-major de la Défense signera le contrat au nom des militaires. Ce projet ne comporte pas un déboursé de fonds publics.

2. Le montant de l'assurance et des primes varie selon l'âge, le revenu, la situation familiale et les années de service. Comme il s'agit d'un programme facultatif, il est impossible de prévoir le nombre de participants et de connaître le montant total de l'assurance contractée.

3. Le régime a été offert à toutes les sociétés d'assurance à charte fédérale. Un consortium, dont faisait partie la *Maritime Life Assurance Company of Halifax*, a été accepté par la suite.

4. La *John Hancock Mutual Life Assurance Company of Boston* est le principal actionnaire de la *Maritime Life Assurance Company of Halifax*.

5. Les trois sociétés mentionnées sont co-assureurs à parts égales. A titre de membre du consortium, la *Maritime Life Assurance Company* sera chargée de la mise en application et de l'administration du régime.

6. Sans objet.

LES PAIEMENTS À LA SOCIÉTÉ
«EUGENE STEINER PUBLIC RELATIONS»

Question n° 112—M. Howard (Skeena):

Combien le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il versé à *Eugene Steiner Public Relations Ltd.*, 1330, 8^e rue, S.-O., Calgary (Alb.) depuis le 1^{er} mars 1969?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Nous avons aucune connaissance de *Eugene Steiner Public Relations Ltd.* Cependant \$6,473.19 ont été versés à *K. M. Steiner Public Relations Ltd.*, 514-5^e av. S.W. Calgary 1, Alberta, du 1^{er} mars au 1^{er} octobre 1969.

LES PAIEMENTS À LA SOCIÉTÉ
«BERGER, TISDALL, CLARK AND LESLEY»

Question n° 113—M. Howard (Skeena):

Combien le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il versé à *Berger, Tisdall, Clark and Lesley Ltd.*, C.P. 61, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ont.) depuis le 1^{er} mars 1969?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Depuis le 1^{er} mars 1969, la somme de \$7,000 a été versée à *Berger, Tisdall, Clark and Lesley Ltd.*, Toronto, par ce ministère.

LES PAIEMENTS À LA MAISON
«CROCKETT WRITERS»

Question n° 114—M. Howard (Skeena):

Combien le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il versé à *Crockett Writers, Public Relations Consultants*, 295, rue Kensington, Winnipeg (Man.) depuis le 1^{er} mars 1969?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Depuis le 1^{er} mars 1969, la somme de \$3,248.16 a été versée à *Crockett Writers, Public Relations Consultants*, Winnipeg, par ce ministère.

LES PAIEMENTS À LA MAISON «JACQUES
GUAY ET ASSOCIÉS INC.»

Question n° 115—M. Howard (Skeena):

Combien le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il versé à *Jacques Guay et Associés Inc.*, Conseillers en relations publiques, Suite 440, Édifice Dominion Square, 1010 ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal 2 (Qué.) depuis le 1^{er} mars 1969?